



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°14
13 mars 2018

- Décision du 6 mars 2018 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- Ecluse de Chatou (185x18m) sur la Seine aval

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**Décision relative à la modification des jours de chômages programmés
pour la période du 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 19 décembre 2017 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Vu le rapport de justification de la Direction Territoriale du Bassin de la Seine du 26 février 2018 présenté en annexe,

DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération du 19 décembre 2017, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage supprimé :

Le chômage de l'écluse de Chatou (185x18m) sur la Seine aval, prévu initialement du 4 au 13 avril 2018 est supprimé.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 6 mars 2018

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'infrastructure, de l'eau et
de l'environnement**

Signé

Didier SACHY